



NOTE DE SUIVI 2016

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ÉDITO



J'ai lancé le projet agro-écologique en 2012 avec l'ambition de tracer une voie pour le futur de notre agriculture, qui doit de façon exemplaire contribuer aux enjeux de l'agriculture au niveau mondial : garantir la sécurité alimentaire en augmentant la production tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité. Le projet agro-écologique, c'est aussi relever le défi de réconcilier l'enjeu écologique et l'enjeu économique : comment produire mieux en préservant l'environnement et en rendant nos agriculteurs moins dépendants des intrants, tout en préservant voire renforçant la viabilité économique des exploitations.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est l'un des axes prioritaires de cette ambition : nous devons trouver des solutions pour réduire notre dépendance à ces intrants consommateurs en énergie fossile et leur empreinte sur la santé humaine et l'environnement.

Le NODU (nombre de doses unités), indicateur de suivi du plan Ecophyto, affiche, pour la première fois depuis sa mise en place en 2008, un léger recul montrant une baisse de 2,7 % des ventes de produits phytopharmaceutiques entre 2014 et 2015. Sa valeur moyenne triennale augmente néanmoins de 4,2 % entre les périodes 2012-2014 et 2013-2015.

Depuis 2008, le plan Ecophyto a l'objectif de réduire de moitié l'utilisation de ces produits, en zone agricole mais aussi dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI). Le réseau des 1900 fermes DEPHY a démontré pour la seconde année consécutive qu'il était possible de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sans impact sur la productivité ni sur la marge des agriculteurs.

Avec le plan Ecophyto II publié en octobre 2015, le Gouvernement entend passer de la démonstration à l'action et à l'appropriation par les agriculteurs de ces pratiques permettant de diminuer le recours aux produits phytopharmaceutiques tout en garantissant la compétitivité de ces systèmes.

Ce nouveau plan, qui consolide les actions centrales déjà mises en œuvre, apporte des réponses actualisées pour progresser sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Tout d'abord, il met l'accent sur la généralisation des techniques reconnues comme efficaces pour réduire l'utilisation de ces produits et robustes sur les plans agronomique, économique et environnemental. C'est notamment l'objectif du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), dont je souhaite la pleine mise en œuvre avec l'engagement de tous les acteurs.

Ce plan Ecophyto II repose également sur la promotion des démarches de groupe pour engager 30 000 agriculteurs dans des projets collectifs et individuels de réduction des produits phytopharmaceutiques. Les résultats du réseau DEPHY seront fortement mobilisés dans ce cadre.

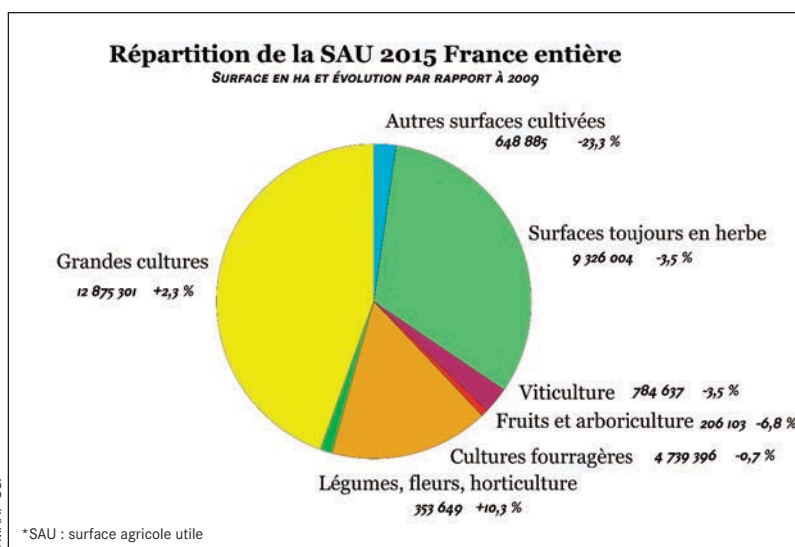
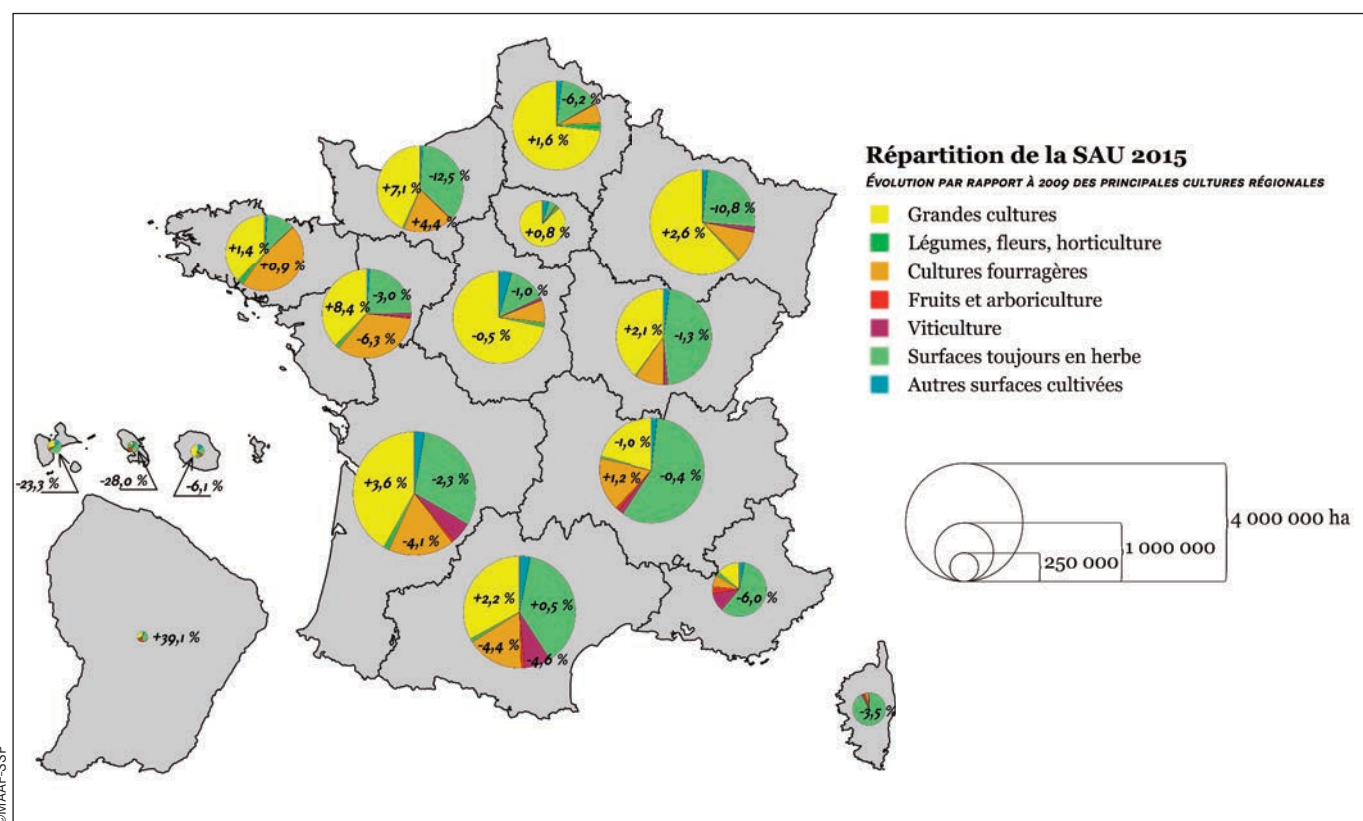
Au service de cette ambition, les investissements de recherche et d'innovation, notamment dans les domaines des agroéquipements, du biocontrôle et de la sélection variétale sont confortés.

Pour atteindre ces objectifs, outre le financement de 41 millions d'euros annuel attribué au niveau national, le plan Ecophyto II bénéficie depuis 2016 d'un financement complémentaire de 30 millions d'euros par an en région, pour accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques et soutenir les investissements dans les exploitations agricoles.

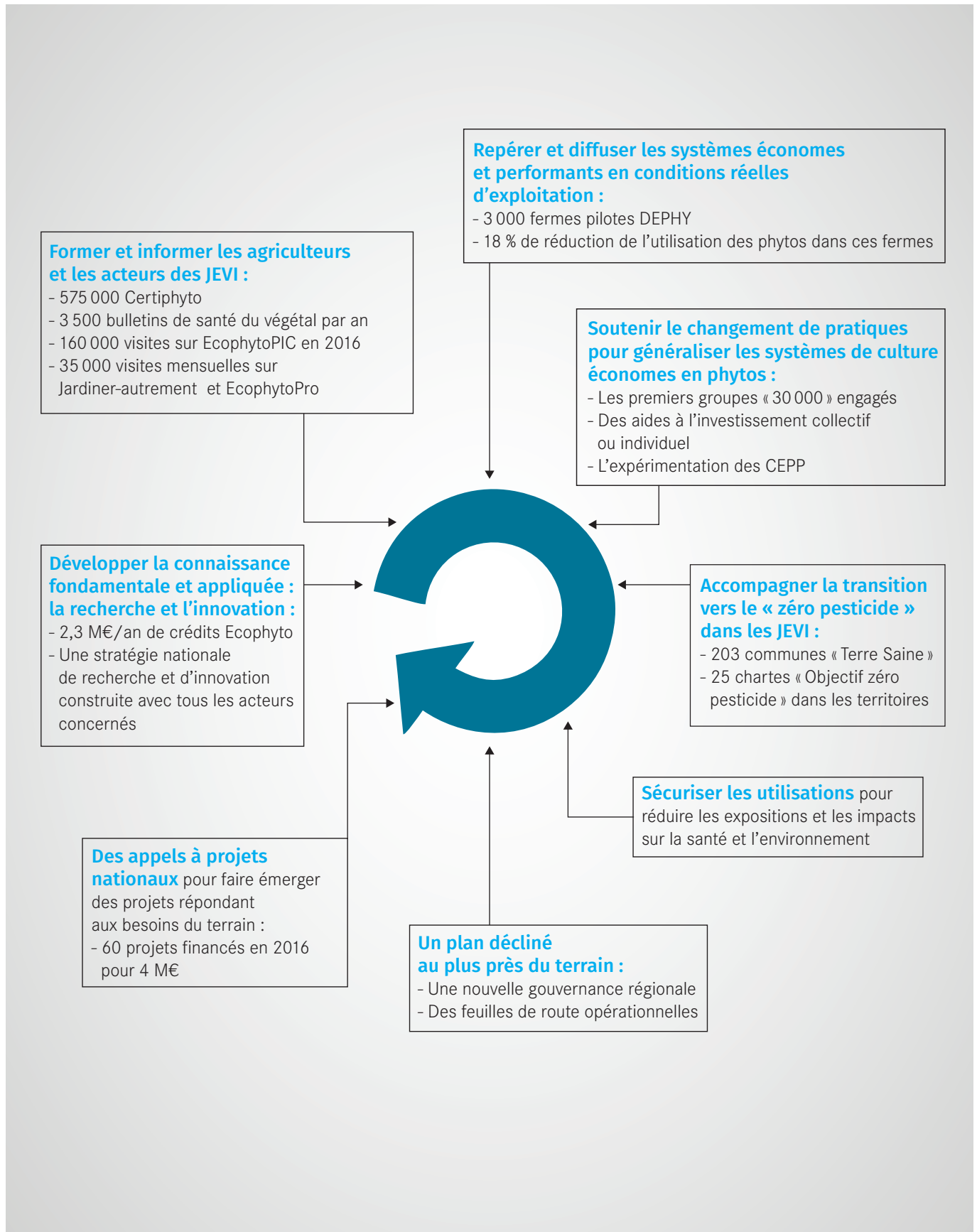
Avec le plan Ecophyto II, nous disposons de financements et de nouveaux outils, qui, par la mobilisation de tous les acteurs concernés, accompagneront nos agriculteurs dans la transition agro-écologique au bénéfice d'une agriculture répondant aux enjeux économiques et environnementaux.

Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

ÉVOLUTION DES SURFACES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES ENTRE 2009 ET 2015



LA DYNAMIQUE DU PLAN ECOPHYTO



DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE

La recherche et l'innovation au service de la réduction des produits phytopharmaceutiques

→ **220 projets** recherche labellisés Ecophyto depuis 2009

→ **16.3 M€** de crédits Ecophyto depuis 2009

→ **Thèmes prioritaires :** biocontrôle, DEPHY, épidémiologie-surveillance, agroéquipements, qualité de l'air, perturbation endocrinienne, JEVI

→ **Une stratégie collective** de recherche et d'innovation

⊙ **EvaSprayViti, une vigne artificielle pour améliorer les techniques de pulvérisation**

Ce projet a développé une vigne artificielle modulable et teste la qualité de la pulvérisation ; il a prouvé que selon les pratiques de pulvérisation et le stade végétatif, la quantité de produit phytopharmaceutique effectivement reçu par la végétation varie jusqu'à un facteur 10. Ce projet mènera à une évolution du parc de pulvérisateurs ; une démarche similaire est entreprise en arboriculture.



⊙ **Alt'Carpo : empêcher le carpocapse d'atteindre les pommes**

Les filets Alt'Carpo sont des filets paragrêles dont la maille a été modifiée pour empêcher le passage du carpocapse. Cette technique, qui permet de réduire jusqu'à 60% les traitements insecticides en pomme, ne perturbe ni le développement des fruits ni la récolte.



De l'expérimentation sur le terrain

⊙ **BIOPHYTO : produire des mangues sans insecticide à La Réunion**

Le projet Biophyto, qui réunit 13 producteurs et des organismes de recherche, vise à reconstituer la biodiversité fonctionnelle en production de mangue en supprimant les traitements. L'indice de fréquence de traitement a ainsi diminué de 22,3 à 0,4, sans impact sur les rendements, et en baissant les coûts de production de 35%. Ce projet a permis de développer la filière mangue bio à La Réunion.



Documenter et diminuer les impacts sur la santé

→ **Des travaux météorologiques et épidémiologiques sur des cohortes pour documenter les expositions et les effets (études d'imprégnation de la population, programmes de surveillance dans l'environnement...)**

→ **Des études dans le cadre de la phytopharmacovigilance pour surveiller les effets des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine, la biodiversité, la faune, la flore et l'environnement**

→ **Une campagne de sensibilisation sur l'utilisation des équipements de protection individuelle**

→ **Des recommandations sur les contenus des produits phytopharmaceutiques, les locaux de stockage et le matériel de pulvérisation**

→ **Retrait du marché des molécules les plus dangereuses**

→ **84% des emballages vides de produits phytopharmaceutiques (6450 tonnes) collectés en 2016**

FORMER ET INFORMER LES AGRICULTEURS

La formation initiale et continue

- 100 % des lycées agricoles engagés
- 575 000 Certiphyto délivrés dont 375 000 aux exploitants et salariés agricoles

⊙ Le Certiphyto, une formation généralisée

Le Certiphyto est l'application de l'article 5 de la directive européenne 2009/128. Rénové au deuxième semestre 2016, il forme les utilisateurs, les distributeurs et les conseillers sur les thèmes prioritaires suivants : la réglementation liée aux phytos, les risques des phytos pour la santé et l'environnement, et les méthodes alternatives. Il est obligatoire de le détenir pour utiliser, conseiller et vendre des produits phytopharmaceutiques dans le cadre d'une activité professionnelle, ainsi que pour acheter des produits à usage professionnel.

Le portail EcophytoPIC : des témoignages et des références sur la protection intégrée des cultures

EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée des cultures, recense des centaines de vidéos de témoignages, de fiches techniques sur des systèmes de culture économes en produits phytopharmaceutiques, d'articles sur les innovations, les méthodes de lutte, les agroéquipements, les fiches actions CEPP... EcophytoPIC, c'est 13 500 visites par mois en 2016 (+126% par rapport à 2015).

★ Rendez-vous sur www.ecophytopic.fr

The screenshot shows the EcophytoPIC website interface. At the top, there are navigation tabs for different agricultural sectors: PORTAL, GRANDES CULTURES, ARBORICULTURE, CULTURES LÉGUMIÈRES, CULTURES TROPICALES, HORTI PPAM, and VITICULTURE. Below the tabs is a search bar and a welcome message. The main content area features an article titled "Préserver les auxiliaires du verger pour limiter les applications insecticides" published on 23/12/2016, focusing on arboriculture in the Nord-Pas-de-Calais region. The article includes a video player and a "POUR EN SAVOIR PLUS" section with links to related topics like agro-eco-systems, biodiversity, and population monitoring of auxiliaries.

Le bulletin de santé du végétal (BSV)

- 3 400 BSV par an
- 4 000 observateurs
- Plus de 17 000 parcelles observées
- 1 900 couples bioagresseur/culture suivis
- Une base de données de 675 000 relevés d'observation

⊙ Le BSV, un outil pour informer les agriculteurs

Le BSV est un outil gratuit, reposant sur des protocoles d'observation et de modélisation validés scientifiquement au niveau national, très largement diffusé et qui informe les agriculteurs sur l'état sanitaire moyen des cultures et l'évolution des ravageurs et maladies au niveau régional.

★ Abonnez-vous sur www.ecophytopic.fr

The screenshot displays the Bulletin de Santé du Végétal (BSV) for fruit tree cultivation in Haut-de-France. It features a line graph titled "Evolution des captures hebdomadaires de Carposapse sur les 5 dernières semaines" showing weekly captures from 22 août to 19 sept. The graph includes data for the weekly mean (Moyenne hebdomadaire), minimum (Minimum hebdomadaire), and maximum (Maximum hebdomadaire), along with a threshold of suitability (Seuil de nuisibilité). Below the graph is a table titled "Evolution des captures hebdomadaires de Carposapse" with columns for the date (12-sept., 19-sept.) and trend (Tendance />-1). The table lists various regions and their capture counts. A text box provides additional context on the number of captures and the regional average. At the bottom, there is a "Seuil de nuisibilité" section with specific capture thresholds for different regions.

Evolution des captures hebdomadaires de Carposapse	12-sept.	19-sept.	Tendance />-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)	0,0	0,0	↔
Hainaut (59)	0,0	0,0	↔
Abbevilleois (80-62)	1,1		
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Aménois (80)	0,0	2,0	↗
Thiérache (59-02)	0,2	0,0	↘
Pays de Bray (80-60)	0,0	0,0	↔
Nestois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)	0,0		
Laonnais (02)	0,0	0,0	↔
Montdidierien (80-60)	2,0		
Beauvaisis (60)	0,0		
Soissonnais (60-02)	0,0		
Sensien (60)	0,0		
Omois (02)	1,0		

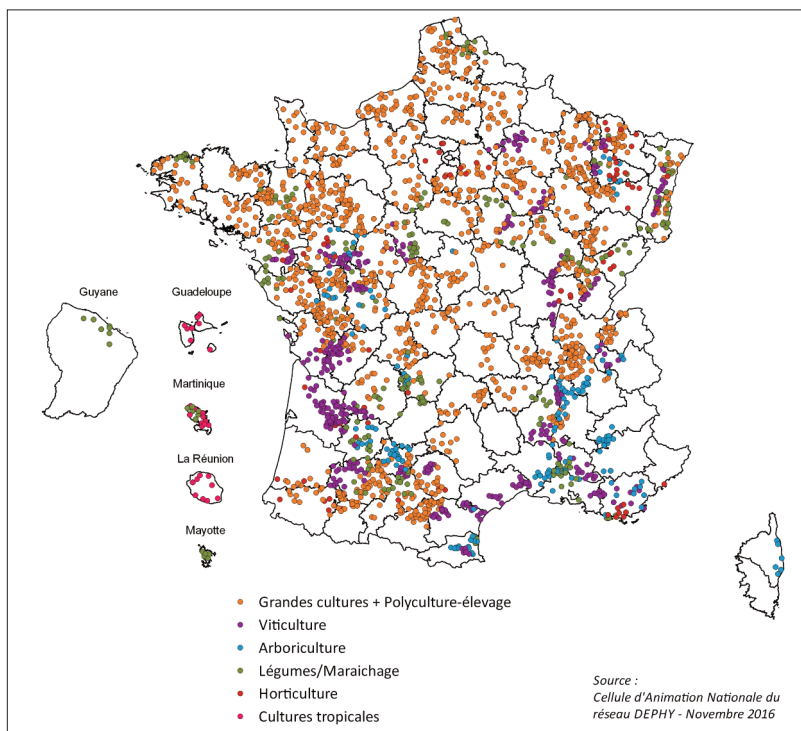
Seuil de nuisibilité - en parcelle non-confuse
 3 captures / semaine / 1 piége sur 3 ha
 4 captures / semaine / 1 piége sur 2 ha

5 captures / semaine / 1 piége sur 3 ha
 6 captures / semaine / 1 piége sur 4 ha

REPÉRER ET DIFFUSER LES SYSTÈMES PERFORMANTS EN CONDITIONS RÉELLES D'EXPLOITATION

Les fermes pilotes
DEPHY, un réseau
d'agriculteurs
engagés dans
la réduction des
produits phyto-
pharmaceutiques

- 2 900 agriculteurs engagés volontairement dont 610 en agriculture biologique
- 121 lycées agricoles engagés
- 245 ingénieurs réseaux en appui
- Un réseau unique au niveau européen

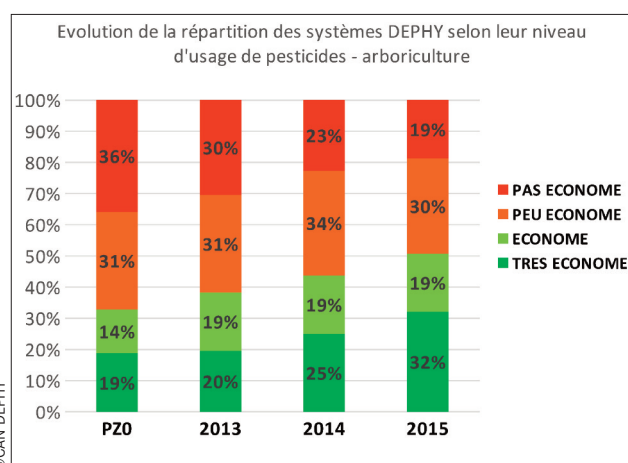


Des résultats très significatifs

Entre l'entrée des exploitations DEPHY dans le réseau et les années 2013-2015, leur indice de fréquence de traitement a été réduit en moyenne de :

- - 11 % en grandes cultures et polyculture-élevage
- - 12% en viticulture
- -25% en cultures légumières
- -8% en arboriculture
- -33% en horticulture
- de -28% à -75% en cultures tropicales

Tout en préservant la productivité des exploitations : la diminution de l'IFT n'a pas d'impact sur la productivité ni sur la marge à l'hectare.



Une diffusion des résultats en continu

- 86 fiches sur les systèmes de culture multiperformants
- 140 fiches sur les trajectoires de culture des agriculteurs engagés
- 400 articles publiés par an

- 600 actions de communication locales par an envers des agriculteurs
- 200 actions par an vers l'enseignement agricole

À retrouver sur
www.ecophyto.fr



SOUTENIR LE CHANGEMENT DE PRATIQUES POUR GÉNÉRALISER LES SYSTÈMES DE CULTURE ÉCONOMES EN PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Engager 30 000 agriculteurs dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

⊙ Le groupe 30 000 du Ternois - Un exemple d'articulation des démarches de groupe

Le GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) du Ternois, qui rassemble 25 agriculteurs en grandes cultures et polyculture-élevage dont 14 membres de DEPHY, a été sélectionné par l'agence de l'eau Artois-Picardie en 2016 comme groupe 30 000 et bénéficie de financements sur :

- des diagnostics
- des tours de plaine collectifs
- des visites individuelles
- des réunions de bilan et de perspectives
- des actions de communication.

L'inscription des agriculteurs participant à cette démarche à différents niveaux permet :

- pour les 14 membres du réseau DEPHY, de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour mettre en œuvre une approche système reposant sur l'allongement de la rotation et le recours aux techniques culturales simplifiées et au non-labour, avec une attention particulière sur les problématiques de santé publique ;
- pour les 25 membres du GIEE, reconnu également comme groupe 30 000, de bénéficier de financements complémentaires pour poursuivre et approfondir le projet collectif et les démarches individuelles ;
- de diffuser les avancées techniques aux 180 agriculteurs membres du groupement de développement agricole.

Les Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)



Les CEPP sont un dispositif expérimental innovant, inspiré des certificats d'économie d'énergie mis en place depuis plus de 10 ans. Ce dispositif vise à engager toute la filière agricole dans la promotion et la mise en œuvre des actions permettant de réduire l'utilisation de ces produits. Ces actions, validées par un comité d'évaluation indépendant pour garantir leur pertinence sur les points agromatique, économique et environnemental, concernent entre autres :

- l'utilisation d'équipements performants ;
- l'utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies ;
- Le recours à des produits de biocontrôle ;
- l'abonnement à des outils d'aide à la décision ;
- la mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques.



DANS LES JEVI, ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS LE « ZÉRO PESTICIDE »

- 203 communes labellisées Terres Saines au niveau national
- 25 chartes "Objectif zéro pesticide" dans les territoires, 4 160 communes engagées
- 139 000 Certiphytos "collectivités locales"
- 208 BSV JEVI en 2016
- 31 000 visites par mois sur www.jardiner-autrement.fr
- 4 170 visites par mois sur www.ecophyto-pro.fr

⊗ Que sont les JEVI ?

Les JEVI sont les jardins, espaces végétalisés et infrastructures qui depuis le plan Ecophyto II décrivent les espaces précédemment qualifiés de « zones non agricoles ».

⊗ Les étapes de restriction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Suite à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, une première étape s'inscrivant au-delà de la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été franchie : les acteurs publics (essentiellement des communes) ne peuvent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques à compter du 1^{er} janvier 2017, hormis les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture bio et les produits à faibles risques, sur certains espaces accessibles ou ouverts au public. Dans une seconde étape, au 1^{er} janvier 2019, les particuliers feront l'objet des mêmes restrictions d'utilisation. Une campagne de communication soutenue par Ecophyto permet d'accompagner les acteurs publics et les particuliers.

Ecophyto soutient la mise au point de solutions

Les projets « Acceptaflore » et « Compamed », à destination des gestionnaires d'espace, ont reçu un soutien financier du plan Ecophyto :

- le projet Acceptaflore a permis d'élaborer des outils de communication pour l'acceptation du végétal en ville;
- le projet Compamed a permis une évaluation des alternatives au désherbage chimique. L'ensemble des résultats est disponible en ligne et accessible depuis www.ecophyto-pro.fr.



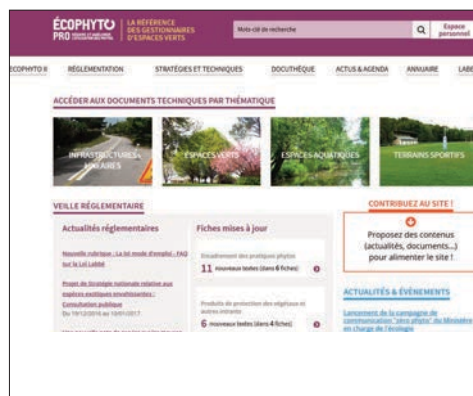
⊗ Les collectivités labellisées confirment que le passage au zéro pesticide est possible dans les JEVI

Le label « Terre saine, communes sans pesticides » récompense les communes exemplaires n'utilisant plus aucun produit phytopharmaceutique depuis au moins un an. L'inscription au label est ouverte aux collectivités, en ligne sur le site www.ecophyto-pro.fr.



Les plates-formes "Jardiner autrement" et "Ecophyto-pro" : une mine d'informations pour les acteurs

Deux plates-formes Internet financées par le plan Ecophyto recensent et présentent l'ensemble des solutions disponibles et les dispositions réglementaires applicables : www.ecophyto-pro.fr à destination des professionnels et www.jardiner-autrement.fr à destination des amateurs.



L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN FRANCE

Les ventes

→ -2,7 % du NODU agricole entre 2014 et 2015

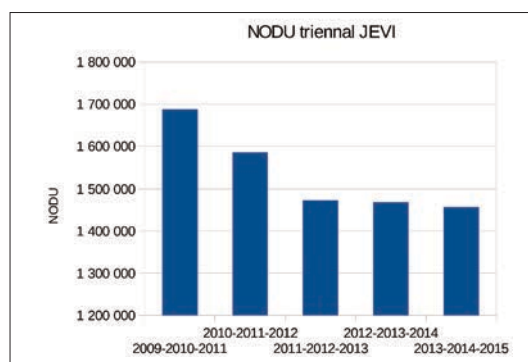
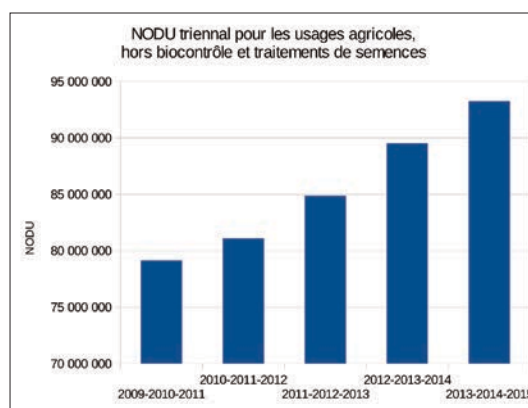
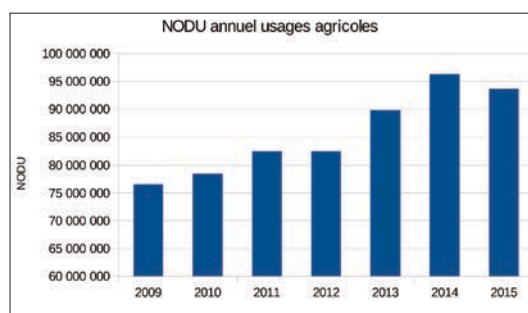
→ +4,2 % du NODU agricole triennal

→ -14 % du NODU JEVI entre 2014 et 2015

→ Stabilisation du NODU JEVI triennal

⊙ Le contexte parasitaire et climatique de l'année 2015

Avec des températures élevées, notamment pendant l'hiver 2014-2015, et des précipitations excédentaires en fin de printemps, l'année 2015 a été marquée par la présence notable de rouille jaune en grandes cultures et une pression importante du mildiou en légumes. En revanche, l'incidence de l'oïdium et du mildiou sur vigne est restée faible. En outre-mer, ce sont principalement la cercosporiose du bananier et la maladie du greening des agrumes qui ont été observées.



Les utilisations

⊙ Les données des enquêtes pratiques culturales

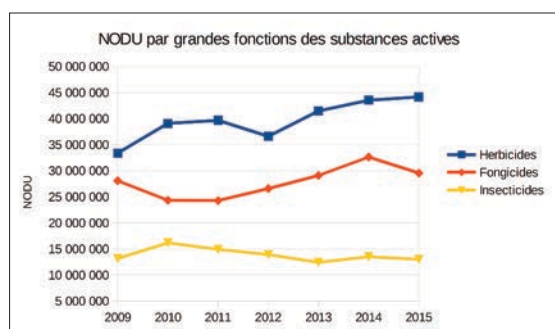
Les enquêtes par sondage « pratiques culturales » collectent des données sur la conduite des itinéraires techniques tous les 5 ans ; entre ces périodes, des enquêtes ciblées sur les traitements phytopharmaceutiques sont conduites et permettent notamment d'actualiser les IFT. Les dernières enquêtes ont permis d'établir les IFT moyens suivants hors traitements de semences :

- en grandes cultures et polyculture-élevage en 2014 : 4 pour le blé tendre, 5,6 pour le colza et 18,1 pour la pomme de terre. Ces valeurs sont néanmoins très variables selon les régions ;
- en légumes en 2013 : de 2 pour le chou-fleur à 9,3 pour la fraise et 12,1 pour la tomate ;
- en viticulture en 2013 : de 7.7 dans les Bouches-du-Rhône à 19,5 en Champagne ;
- en arboriculture en 2012 : de 6,8 pour la banane à 17,2 pour la pêche et 34,1 pour la pomme.

Des indicateurs en évolution

⊙ Un panier d'indicateurs pour un suivi du plan à 360°

Conformément aux engagements pris à la suite de la publication du plan Ecophyto II, un travail est en cours pour doter le plan d'un ensemble d'indicateurs de suivi intégrant l'évolution des pratiques des professionnels agricoles. Ce panier d'indicateurs comprendra également un indicateur de pression parasitaire annuelle ainsi que le NODU, dont la méthodologie de calcul a été consolidée dans le cadre de la mise en œuvre des CEPP.



UN PLAN DÉCLINÉ AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

⊙ Une gouvernance régionale mobilisant tous les acteurs

Le plan Ecophyto est mis en œuvre au niveau régional par la commission chargée de la déclinaison régionale du projet agro-écologique, présidée par le Préfet de région et associant toutes les parties prenantes du plan. Cette commission élabore la feuille de route régionale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce document opérationnel donne les priorités d'action adaptées au territoire. À ce jour, toutes les régions ont installé leur nouvelle gouvernance Ecophyto et engagé l'élaboration de leur feuille de route ; huit régions sur dix-huit en ont finalisé une première version.

⊙ 30 M€/an au niveau des agences de l'eau en appui à la déclinaison régionale du plan Ecophyto II

Les agences de l'eau consacrent une enveloppe de 30 M€ pour mettre en œuvre les actions prioritaires de la feuille de route. Ces crédits permettent de financer de façon prioritaire l'accompagnement de groupes d'agriculteurs, et des investissements collectifs et/ou individuels, matériels ou immatériels.

En 2016, les agences de l'eau ont mobilisé ces crédits régionaux Ecophyto sur le lancement d'appels à projets spécifiques Ecophyto, les programmes de développement ruraux régionaux, et d'autres dispositifs existants (animation, chartes, soutien à l'agriculture biologique...).

Deux exemples :

- dans le bassin Seine-Normandie (3 M€) : 70 projets déposés, dont 50 projets d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs et 4 projets en JEVI. 17 projets (11 collectifs d'agriculteurs, 3 projets de filières, 2 projets de territoire, 1 dossier JEVI) ont déjà été retenus pour un montant total de 2.4 M€, et 48 projets sont encore à l'étude ;
- dans le bassin Artois-Picardie (1.5 M€) : sur 49 projets déposés, 41 ont été retenus dont 26 sur les JEVI (pour 500 000€), 11 projets d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs, 2 projets de filières et 2 projets en lien avec l'enseignement agricole.

Une communication en appui à la mobilisation de tous

⊙ Au niveau national

En 2016 :

→ Des insertions dans **83 titres de la presse professionnelle agricole**

→ **13 600 clics** sur 8,2 millions d'impressions de bannières Internet Ecophyto

→ Des vidéos sur **DEPHY, le Certiphyto, le BSV...**

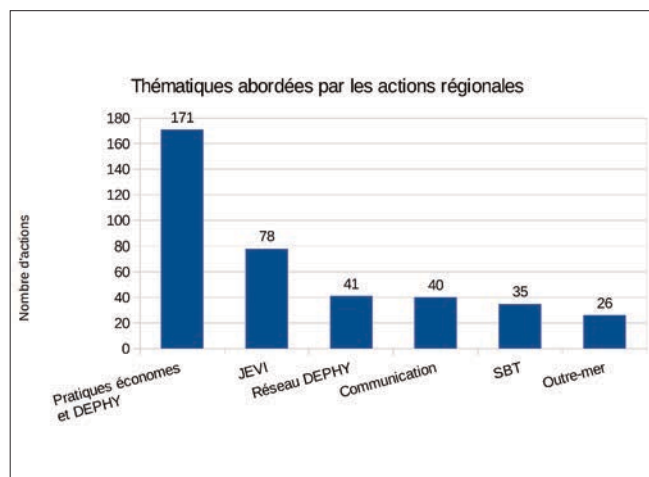
→ Une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la fraude



⊙ Au niveau régional

308 actions de communication ont été conduites en 2015 dans les régions, par des partenaires du conseil agricole, des associations, des FREDON, des instituts techniques, de la distribution, etc. Elles ont majoritairement porté sur la promotion des résultats des réseaux DEPHY et sur les JEVI. Deux exemples :

- en Poitou-Charentes : une journée terrain sur l'herbise, qui permet de réduire de deux tiers les traitements avec un investissement matériel limité ; 75% des agriculteurs l'ayant testé se sont équipés ;
- en Auvergne : un colloque « protéger la santé des utilisateurs professionnels » a réuni 115 participants autour notamment du port des équipements de protection individuels.



Contacts presse : Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 / cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 / ministere.presse@agriculture.gouv.fr

agriculture.gouv.fr
ecophytopic.fr

